



VILLE DE BRUNOY

DIRECTION EDUCATION
Mission Scolaire
Tel : 01.69.39.89.31

ANNEE SCOLAIRE 2024 /2025

DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE SCOLARISATION « ENTRANTE » - HORS COMMUNE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT :

NOM:.....PRÉNOM:.....
Date de naissance :

PARENTS :

Représentant 1	Représentant 2
Civilité :	Civilité :
Nom :	Nom :
Prénom	Prénom :
Adresse.....	Adresse.....
Tel. portable :.....	Tel. portable :.....
Tel. professionnel :.....	Tel. professionnel :.....

ECOLE demandée sur Brunoy :
Niveau scolaire élève :

AVIS DE LA COMMUNE DE BRUNOY

FAVORABLE <input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE
avec participation financière : <input type="checkbox"/>		CACHET
Montant des frais de scolarité : <u>840 euros</u>		
Réciprocité gratuite : <input type="checkbox"/>		
Sans participation financière : <input type="checkbox"/>		

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

Accord	DATE ET CACHET
FAVORABLE <input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>
Précision :	

LES DÉMARCHES :

Vous devez déposer votre demande via ce formulaire **dûment complété, daté et signé en p.2**, à la mairie de Brunoy, Direction Education (scolaire@mairie-brunoy.fr) **avant le vendredi 26 avril 2024.**

Celle-ci se chargera de transmettre votre demande à votre commune de résidence, **de qui vous recevrez un avis définitif.**

Toute dérogation externe accordée par la commune de Brunoy l'est pour le cycle complet (maternel ou élémentaire). Une dérogation obtenue pour la petite section de maternelle est donc à renouveler pour un passage en CP.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invité(e) à vous rapprocher de la mission scolaire par mail : scolaire@mairie-brunoy.fr